

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 11 - 16

Séance du 24 novembre 2020

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents 32

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre,

Représenté : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

PANDEMIE COVID-19
MESURE EXCEPTIONNELLE
DE REDUCTION
DE LA REDEVANCE 2020
POUR LE MANEGE
AMBULANT
« LA RONDE DES LUTINS »

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel

BENEFICIAINT
D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC

Etait représenté :
Conseiller Municipal : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT)

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul ROCHE

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201124-DEL20201116-DE
Date de télétransmission : 26/11/2020
Date de réception préfecture : 26/11/2020

Il est rappelé que par délibération n°2020.07.11 du 28 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé la réduction de 25% de la redevance de commerces bénéficiant d'une convention temporaire d'occupation du domaine public et ce, dans un esprit de solidarité et de soutien à l'économie locale face aux mesures de confinement général de la population liées à la pandémie COVID19.

Par conséquent et suite à la demande reçue en date du 27 octobre 2020 de Monsieur Régis KERWICH, gérant d'un manège ambulant dénommé « La ronde des lutins » qui bénéficie d'une convention temporaire d'occupation du domaine public sur la Promenade Rose - lot n°7, il est proposé à l'Assemblée Communale d'approuver la réduction de 25% de sa redevance, le remboursement des sommes correspondantes déjà perçues ainsi que l'annulation des sommes restant à prélever ou à percevoir de cet établissement.

Il est précisé que la réduction globale proposée de 25% de facturation en 2020 représente pour ce manège ambulant la somme de 1 750 €.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve la réduction de 25% de la redevance du lot 7 correspondant au manège ambulant dénommé « La Ronde des Lutins » dont le gérant est Monsieur Régis KERWICH.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY